



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de cure

Question écrite n° 70086

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des négociations entre les établissements thermaux et la caisse nationale d'assurances maladie pour le renouvellement de leur convention. En effet, les responsables syndicaux des établissements thermaux se plaignent de l'absence totale de dialogue conventionnel avec la CNAM alors que la convention nationale thermale quinquennale arrive à échéance le 31 décembre 2001. De plus, les organisations professionnelles du thermalisme face à cette absence de dialogue lui ont demandé son arbitrage. Il lui demande donc quelles mesures elle envisage de prendre pour rétablir un dialogue conventionnel et permettre dans les délais prévus le renouvellement de la convention.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70086

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7009